

Examens 2020 : Les inégalités explosent, le “10 améliorable” est nécessaire !

Il y a plus d'un mois, par une tribune dans *Médiapart*, l'UNEF tirait la sonnette d'alarme face au risque d'un échec de masse des étudiant·e·s à la session d'examens 2020 si les épreuves n'étaient pas adaptées suite au confinement. Nous revendiquions ainsi la mise en place du “10 améliorable” par devoirs-maison pour tou·te·s les étudiant·e·s. Un mois plus tard, près de 15 000 étudiant·e·s ont apporté leur soutien à notre revendication. En l'absence de cadrage national obligatoire, les inégalités d'accès aux examens ont néanmoins explosé.

Le “10 améliorable” par le biais de devoirs-maison, adopté dans plusieurs universités

Après des milliers de signatures d'étudiant·e·s apportées à notre pétition, des milliers d'expressions de soutien sur les réseaux sociaux et de nombreux témoignages sur les difficultés rencontrées pendant les examens, **plusieurs universités ont mis en place le « 10 améliorable », c'est-à-dire la non-prise en compte des notes inférieures à 10/20**. A Aix-Marseille, à Avignon, à La Réunion, dans l'UFR de droit de Lorraine ou encore à Paris 1, les universités ont adopté ou mis en place des modalités d'examen quasiment analogues à celles demandées par l'UNEF.

Des examens inégalitaires et vecteurs d'échec dans de nombreux établissements

L'absence total de cadrage national contraignant des modalités d'examen a néanmoins créé de fortes inégalités. D'un établissement à l'autre, les modalités d'évaluation sont ainsi très variables. Nombre d'entre eux ont fait le choix de mettre en place des **examens en temps limité, forme la plus inégalitaire**, alors que dans de nombreux établissements un quartⁱ des étudiant·e·s est en fracture numérique, que certain·e·s ont dû faire des heures supplémentaires (dans les supermarchés), que d'autres évoluent dans un contexte familial ne permettant pas d'être à une heure précise devant ses examens. **Pire encore, certains établissements ont considéré que s'assurer de l'absence de “triche” prévalait sur le droit à la vie privée des étudiant·e·s et ont mis en place des examens télésurveillés par le biais de logiciels coûteux**. Si les établissements ont pour obligation de s'assurer que les étudiant·e·s ont bien le matériel nécessaire afin de passer les épreuves en ligne (article D611-12 du Code de l'éducation), **peu d'établissements ont réellement recensé les étudiant·e·s en fracture numérique par un autre biais que des mails** (auxquels certain·e·s ne peuvent évidemment pas répondre).

Le déconfinement ne résout pas les problématiques auxquelles font face les étudiant·e·s pour passer leurs examens, le maintien de telles modalités d'examen et l'absence de cadrage ministériel obligatoire amènent tout droit à un échec massif, particulièrement des étudiant·e·s issu·e·s des classes populaires.

Un bafouement sans précédent de la démocratie universitaire

Certaines universités, en plus de mettre en place des examens inégalitaires, se sont appuyées sur l'ordonnance du 27 mars 2020ⁱⁱ prise par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour bafouer totalement la démocratie universitaire et décider seules des modalités d'examen. Bien que la loi Fioraso de 2013 exige que la Commission de Formation et de Vie Universitaire (CFVU) soit consultée pour adopter des modalités d'examen et que l'ordonnance suscitée ne permet de déroger à ces dispositions qu'en cas d'impossibilité de tenir ce conseil, plusieurs établissements s'en sont passées tout en réunissant d'autres conseils de manière numérique. **Ainsi, à Sorbonne-Université ou encore Paris 2, les élu·e·s étudiant·e·s n'ont même pas pu voter sur les modalités d'examen**. A l'Université Paris 1, la Présidence d'université, après une tentative de passage en force par le biais du Conseil d'Administration a soumis les modalités d'examen à un deuxième vote, insatisfaite du premier résultat et au cours duquel, se voyant minoritaire, a suspendu la séance.

Face à l'urgence et au caractère exceptionnel de la situation, l'UNEF continue de revendiquer des mesures exceptionnelles pour ce semestre ainsi que pour les rattrapages qui approchent dans certains établissements :

- La mise en place d'un filet de sécurité avec le “10 améliorable”
- La mise en place de devoirs-maison comme unique mode d'évaluation
- Les universités doivent s'assurer que l'ensemble des étudiant·e·s ont les outils numériques nécessaires pour réaliser leurs devoirs
- Des dates de rendus de devoirs indicatives et non impératives pour ne pas sanctionner le retard et éviter la surcharge de travail
- La restriction des sujets aux cours tenus en présentiels

- La “règle du max” pour les rattrapages du premier semestre qui approchent, c’est-à-dire la conservation de la meilleure note entre la note de première session et celle du rattrapage
- La suppression des notes éliminatoires partout où elles existent

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr

ⁱ <https://www.univ-rennes2.fr/article/confinement-enquete-sur-conditions-vie-detudes>

ⁱⁱ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041762732&dateTexte=20200408>